

SUBVENTIONS ALLOUEES AU TITRE DU PROGRAMME 2014

VU l'examen des demandes de subventions lors des commissions,

Que les associations locales ou d'intérêt général, énumérées ci-dessous, bénéficient de subventions au titre de l'année 2014 :

Archers Landivisiens		1 070 €
Club Athlétique de Landivisiau		2 710 €
Club de Badminton Landivisien		1 328 €
Judo Club Landivisien		2 277 €
Karaté Club Landivisien		2 176 €
Landi Basket Association		2 789 €
Landi Football Club		7 407 €
Landi-Lampaul Handball		11 642 €
Landivisienne Cycliste		6 000 €
Pétanque Club Landivisien		500 €
Rugby Club Landivisien		5 313 €
Tennis Club Landivisien		6 000 €
Tennis de Table Landivisien		5 694 €
Trotterien Landi		350 €
ZEN-DO		2 802 €
ALPAR		305 €
Ass. Lanaour		153 €
Bagad Landi		2 500 €
Danserien Lann Tivizio		305 €
Imagine		100 €
Landi photo club		100 €
Les Chevrons du Léon		300 €
Le Pont des Arts		100 €
Mouez Bro (pas de demande en 2013) subvention exceptionnelle		1 200 €
La Piste des Légendes		300 €
Scrabble du Léon		150 €
Strollad Bro Landi		230 €
FNACA		212,67 €
Médaillés militaires	} 1,53 €/adhérent	234,09 €
Officiers Mariniers		116 €
UNC/AFN		69 €
Ass. des cavaliers de la Maison Familiale		300 €
Activités diverses MFREO Landivisiau (5,04 €/élève)		822 €
Collège de Kerzourat Foyer Socio-Educatif (5,04 €/élève)		2 095 €
Collège de Kerzourat Ass. Sportive		1 010 €
Activités diverses Ecole maternelle Lannouchen (8,32 €/élève)		1 165 €
Ecole Ste Marie de Lannouchen - Garderie OGEC		556 €
Activités diverses école NDV (8,32 €/élève)		5 142 €
Ecole Notre Dame des Victoires - Garderie OGEC		556 €
Ecole Notre Dame des Victoires Ass. les Jeunes Sportifs		220 €
Collège Saint Joseph - Cercle culturel (5,04 €/élève)		250 €

Collège Saint Joseph - Energie St Jo (5,04 €/élève)		3 701 €
Lycée du Léon - Ass. Sportive (5,04 €/élève)		161 €
Lycée du Léon - Foyer Socio Educatif - (2 € par élève)		264 €
Lycée St Esprit - Cercle Loisirs Arts Culture - (2 € par élève)		420 €
Lycée St Esprit - Sport Détente - (5,04 €/élève)		220 €
AZIMUT		390 €
La Prévention Routière		116 €
➤ Ecoles rue d'Arvor (primaires + maternelles)	} 8,32 €/élève	2 222 €
➤ Ecole élémentaire de Kervignounen		1 298 €
➤ Ecole maternelle de Kervignounen		666 €
Subvention petit équipement école Rue d'Arvor		2 100 €
Subvention petit équipement mat.école Kervignounen		1 050 €
Subvention petit équipement élémentaire école Kervignounen		1 050 €
Crédit investissement scolaire école Lannouchen		1 050 €
Crédit investissement scolaire école N.D.V. (prim. et mat.)		2 100 €
Crédit investissement scolaire Kuzul Skoazell Diwan Bro Landivizio		1 050 €
ADAPEI		90 €
ADDESKI (Lutte contre l'illétrisme)		200 €
Amicale des Donneurs de Sang du Pays de Landi		180 €
Association Départementale des Veuves et Veufs du Finistère (ADVC 29)		100 €
Ass. Aide aux Insuffisants Rénaux du Léon		90 €
Association Présence Ecoute		200 €
Ass. pour le Soutien aux Adultes en Difficulté (A.S.A.D.)		350 €
Association des Parkinsoniens du Finistère		50 €
Ass. Recherche travail (ART - Atelier Renov' Habit)		800 €
Centre d'Information sur le Droit des Femmes (C.I.D.F.)		260 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail - Landi		100 €
France Alzheimer 29		250 €
L'Ile aux enfants		500 €
Mouvement Vie Libre		800 €
Né Laado		400 €
Secours Catholique Landivisiau		950 €
War Zao		200 €
AAPPMA de l'Elorn		500 €
Landi Endurance Equestre		1 000 €
Société Hippique - concours chevaux		3 700 €
Syndicat d'élevage		3 500 €
Société de Chasse La Léonarde		200 €
Comité de Jumelage BIDEFORD		1 800 €
Comité de Jumelage B.S.A.		1 800 €
Comité de Jumelage B.S.A. (subvention exceptionnelle pour reliquat 2011)		1 000 €
	TOTAL	113 426,76 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement de l'ensemble des subventions comme précité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à LANDIVISIAU, le 24 juin 2014

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le.....0.7. JUIL. 2014

Et de la publication, le...0.1. JUIL. 2014..

Fait à Landivisiau, le.....0.7. JUIL. 2014.

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

